

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 511

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 28 BIS

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remettra avant le 1^{er} juillet 2010 un rapport sur le rôle fondamental de l'abeille dans la production agricole et le maintien de la biodiversité. Il estimera notamment la valeur ajoutée de la pollinisation et les conséquences économiques de l'affaiblissement des colonies d'insectes pollinisateurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport demandé prend en compte des préconisations du rapport Saddier « Pour une filière apicole durable ». Cet amendement s'appuie aussi sur les avancées scientifiques récentes en matière d'évaluation de l'apport économique de l'activité pollinisatrice des abeilles.